

**Cinémomètre photographique (radar photo) et Système photographique de contrôle de la circulation (caméra) au feu rouge**

**FORMULAIRE DE DÉCLARATION  
PROPRIÉTAIRE IDENTIFIANT LE CONDUCTEUR**

Ce formulaire permet au propriétaire qui ne conduisait pas son véhicule au moment où l'infraction a été constatée d'identifier le conducteur. Seul le propriétaire dont le nom apparaît sur le constat d'infraction, ou un de ses administrateurs, peut identifier le conducteur. Pour ce faire, les deux déclarations du formulaire doivent être **dûment remplies et signées**. Le Bureau des infractions et amendes doit recevoir le formulaire **avec une copie lisible du permis de conduire du conducteur dans les 15 jours de la signification du constat d'infraction**. Le formulaire peut nous être retourné par télécopieur, par courriel ou par courrier.

**N'envoyez pas de paiement avec ce formulaire.** Le conducteur recevra un nouveau constat d'infraction à l'adresse qu'il aura fournie. Advenant le cas où cette adresse serait fautive, incomplète ou inexistante, ou que la signification ne serait pas réussie, le propriétaire demeurera responsable de l'infraction.

Si le formulaire est **accepté** :

- Le propriétaire sera avisé par écrit de la signification d'un nouveau constat d'infraction au conducteur;
- Le conducteur pourra transmettre un plaidoyer de culpabilité, contester le nouveau constat d'infraction délivré à son nom ou payer l'amende réclamée;
- Le constat d'infraction délivré au nom du propriétaire sera retiré si le conducteur plaide coupable, est trouvé coupable ou paye l'amende réclamée.

Si le formulaire est **rejeté** :

- Le propriétaire sera avisé par écrit;
- Le propriétaire demeurera responsable de l'infraction.

Si le constat d'infraction délivré au nom du propriétaire est maintenu, celui-ci recevra un avis d'audition.

**ATTENTION**

Le propriétaire qui identifie le conducteur à l'aide du présent formulaire ne doit ni transmettre de plaidoyer de culpabilité, ni payer le constat d'infraction à ce moment-ci.

Le conducteur doit attendre d'avoir reçu son propre constat d'infraction et utiliser le coupon-réponse joint à son constat pour transmettre un plaidoyer de culpabilité ou de non-culpabilité, ou payer l'amende réclamée.

**Qu'un nouveau constat d'infraction soit signifié ou non, la présente déclaration n'entraînera l'attribution d'aucun point d'inaptitude ni pour le propriétaire, ni pour le conducteur.**

Une fausse déclaration peut entraîner des accusations criminelles.

Pour toute autre information, vous pouvez vous adresser au Bureau des infractions et amendes en composant le 1 877 263-6337 ou visiter le site Web ([www.amendes.qc.ca](http://www.amendes.qc.ca)) à la rubrique Formulaires.

## DÉCLARATION DU CONDUCTEUR

(Cette section **doit** être entièrement remplie sinon le formulaire sera rejeté.)

1. J'ai pris connaissance du constat d'infraction numéro 100400_____, délivré au nom de _____.		
2. J'étais le conducteur du véhicule routier identifié au dit constat lors de la commission de l'infraction.		
3. Je comprends que ce formulaire sera déposé au dossier du Bureau des infractions et amendes et pourra servir de preuve contre moi lors d'une audition éventuelle.		
NOM		PRÉNOM
NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE*		PROVINCE/ÉTAT
ADRESSE		
MUNICIPALITÉ	PROVINCE/ÉTAT	CODE POSTAL
TÉLÉPHONE		
SIGNATURE		DATE

\* N'oubliez pas de joindre une copie **lisible** de votre permis de conduire.

## DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE

(Cette section **doit** être entièrement remplie sinon le formulaire sera rejeté.)

Je désire identifier la personne qui conduisait mon véhicule routier lors de la commission de l'infraction alléguée sur le constat d'infraction numéro 100400_____, délivré à mon nom ou au nom de la personne morale dont je suis un des administrateurs.		
NOM		PRÉNOM
RÔLE DANS LA COMPAGNIE (S'IL Y A LIEU)		TÉLÉPHONE
SIGNATURE		DATE

Adresse de retour :

Bureau des infractions et amendes  
1200, route de l'Église, 6<sup>e</sup> étage  
Québec QC G1V 4X1  
Téléphone : 1 877 263-6337  
Télécopieur : 418 644-8486  
Courriel : amendes@justice.gouv.qc.ca